

	<b>Ma situation avant l'entrée en formation</b>	<b>Financement du coût de formation</b>
<b>Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) avant la formation (hors formation AES)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis scolarisé</li> <li>- je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation si respect du cursus en fonction de son diplôme</li> <li>- Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€</li> <li>- Possibilité de déposer une demande de bourse pour les <b>parcours complets et parcours partiel (Bac pro SAPAT et ASSP)</b></li> </ul>
<b>Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi</b>	<p><b><u>Pour les parcours complets :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues</li> <li>- je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance</li> <li>- je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social</li> <li>- je ne suis pas démissionnaire d'un <b>CDI à temps plein ou partiel</b> dans les 4 mois précédant l'entrée en formation</li> <li>- je ne suis pas en congé parental</li> </ul> <p><b><u>Pour les parcours partiels :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP et CAP AEPE pour les AP + critères ci-dessus (hors formation AES)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT/ASSP et CAP AEPE pour les AP</li> <li><b>ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP et CAP AEPE pour les AP ne seront pas pris en charge sur un parcours complet</b></li> <li>- Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets</li> <li>- Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€</li> <li>- <b>Impossibilité</b> de déposer une demande de bourse</li> </ul> <p><i>Formulaire de demande de prise à charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du conseil régional</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les parcours "passerelles" : je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, accompagnant éducatif et social (AMP et DEAVS), assistant de régulation médicale, agent de service medico-social</li> </ul>	<p>Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller Pôle Emploi pour valider son projet de formation et étudier les possibilités de financement dans l'ordre suivant : CPF Autonome, CPF Abondé PE, AIF</p> <p><b>Impossibilité</b> de déposer une demande de bourse</p>
	<b>Je suis sans emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je ne suis pas inscrit à Pole Emploi</li> </ul>
<b>Je suis salarié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je travaille dans un établissement public</li> <li>- je travaille dans un établissement privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation</li> <li>- contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation</li> </ul>